

Février 2009 : témoignage extrait des appels à la cellule juridique d'Espace Généraliste

Depuis plusieurs années je refusais de recevoir les délégués de la caisse primaire de Z après avoir pris la précaution de leur demander si ces visites étaient obligatoires dans le cadre de la convention, ce à quoi ils répondaient « non ».

Je considérais donc être dans mon droit. Cependant fin 2008 j'ai reçu un courrier non recommandé du directeur de la caisse qui me convoquait à un entretien avec le médecin-conseil chef pour discuter de mes prescriptions : antibiotiques, IPP, transports en ambulance... Je m'y suis rendu seul....L'entretien a été une succession d'humiliations entrecoupées de réflexions sur mon refus de recevoir les délégués de la CPAM.

Le mépris exprimé par le directeur me faisait sentir qu'ils avaient enfin mis la main sur le délinquant qui mettait la sécurité sociale en déficit.

Au début j'ai essayé d'argumenter mais les réponses menaçantes sur d'éventuels contrôles plus serrés avec sanctions à la clef ont fini par me faire taire.

La semaine dernière j'ai reçu un appel d'une déléguée de la CPAM qui me demandait un rendez-vous pour m'entretenir de la maladie asthmatique...Encore sous le coup de l'entretien humiliant je n'ai pas eu le courage d'accepter cet entretien et je lui ai répondu que je préférais recevoir un médecin-conseil.

Sa réponse a été: "je vais en référer".

Voilà ma situation qui me fait vous contacter pour conseils. J'aurai 62 ans en 2009, je suis installé depuis 30 ans en rural et j'ai créé mon outil de travail, seul, sans secrétariat.

Cette relation avec la CPAM me décourage et me fatigue mais, pour des raisons d'amour propre, je n'ai pas envie de leur donner raison et de céder.

Pouvez vous me conseiller ?'